

Concours		Maria Canals
International		
61		Barcelone
de Musique		2015

Règlement du Concours	PIANO
------------------------------	--------------

61 Concours International de Musique Maria Canals de Barcelone

PRÉSIDENTE D'HONNEUR
S.M. la Reine Sofía d'Espagne

PRÉSIDENTE FONDATRICE
Maria Canals

PRÉSIDENTE
Mariona Carulla Font

DIRECTEUR ARTISTIQUE
Carlos Cebro

CONCURS INTERNACIONAL DE MÚSICA
MARIA CANALS DE BARCELONA

Palau de la Música Catalana
C/Palau de la Música, 4-6
08003 Barcelone (Catalogne - Espagne)
T 93 295 72 51

www.mariacanal.cat
info@mariacanal.cat

Entité déclarée d'utilité publique

Membre de la
"Fédération Mondiale
des Concours Internationaux de Musique"

Important

En cas de doute ou de litige, seul le texte de ce règlement en espagnol sera valable. Ce règlement est également disponible en catalan, en anglais, en espagnol et allemand sur le site Web du concours www.mariacanal.cat. Le formulaire d'inscription et le formulaire du programme du concours sont aussi disponibles sur le site Web.

Traduction de la version française par : www.spidersweb.es

61 Concours International de Musique Maria Canals de Barcelone 2015

CALENDRIER DU CONCOURS

**Barcelone,
du 14 au 27 mars 2015**

**Date limite d'inscription :
samedi 20 décembre 2014**

20 décembre 2014

Inscription

Date limite pour la présentation des dossiers

20 janvier 2015

Présélection

Date limite de la notification d'acceptation
des concurrents

14 mars 2015

à 8 h 30

Convocation des concurrents

Du 15 au 18 mars 2015

Première épreuve éliminatoire

19 et 20 mars 2015

Deuxième épreuve éliminatoire

22 mars 2015

Demi-finale

Du 19 au 22 mars 2015

OFF Concours

Possibles récitals des
concurrents éliminés

25 mars 2015

à 20:30 h

Épreuve finale avec orchestre

27 mars 2015

à 19 h

Cérémonie de clôture et remise des prix

61 Concours International de Musique Maria Canals de Barcelone

ADMISSION DES CONCURRENTS

- 1) Le concours est adressé aux jeunes pianistes de tous les pays.
- 2) Limite d'âge au 1er janvier 2015 :
18 ans au minimum et 30 ans au maximum
- 3) Les concurrents ayant participé aux éditions précédentes du concours Maria Canals peuvent se présenter au nouveau, à moins qu'ils n'aient déjà obtenu le premier prix dans la même catégorie.
- 4) Documents d'inscription :
 - a) Formulaire d'inscription dûment rempli et signé.
 - b) Une photocopie de la carte d'identité ou du passeport.
 - c) Un curriculum vitae détaillé.
 - d) Une liste chronologique des anciens et actuels professeurs.
- e) Les concurrents peuvent envoyer un enregistrement au format DVD réalisé avec une caméra fixe et sans post-production (enregistrement d'une durée maximale de 20 minutes), comprenant un mouvement rapide d'une sonate de Beethoven et une œuvre au choix. Les enregistrements doivent être clairement identifiables avec le répertoire et les coordonnées du candidat (option recommandée).
- f) Une photo (petit format) récente sur papier.
- g) Le programme à exécuter dans le formulaire du programme, dûment rempli et signé.

Les aspirants qui ont été finalistes lauréats dans un des concours faisant partie de la Fédération mondiale des concours internationaux de musique sont acceptés pour participer directement à la première épreuve. Ces derniers doivent toutefois envoyer le reste des documents, tout comme le document justifiant l'obtention d'un prix.

Le formulaire d'inscription, le formulaire du programme et le reste des documents, rédigés en lettres capitales ou dactylographiés, doivent être envoyés par la poste à l'adresse suivante : Concours Internacional de Música Maria Canals de Barcelona, Palau de la Música Catalana, c/Palau de la Música, 4-6, 08003 Barcelona, (Catalogne – Espagne). L'envoi des inscriptions par courrier doit avoir lieu au plus tard le samedi 20 décembre 2014, le cachet de la poste faisant foi.

Remarque : le candidat ne peut en aucun cas modifier son programme après la date fixée, à savoir le 20 janvier 2015.

5) Présélection :

En principe, le nombre de concurrents pouvant participer au concours n'est pas limité.

La présélection est effectuée par une commission présidée par le directeur artistique.

La confirmation de l'acceptation ou non des candidats pouvant participer au concours sera communiquée au fur et à mesure que la commission prendra sa décision et au plus tard le 20 janvier 2015.

6) Les concurrents sélectionnés doivent effectuer le versement de 165 euros pour les droits d'inscription dans un délai maximal de 10 jours à partir du moment où leur sélection leur aura été communiquée. Le concurrent ne pourra participer au concours si cette condition n'est pas remplie. Ces droits d'inscription ne pourront en aucun cas être remboursés et aucun autre document ni photo ne sera retourné.

Tout envoi d'argent doit être libellé au nom de :

Concurs Internacional de Música
Maria Canals de Barcelona - PIANO
Banco SabadellAtlantico
Via Laietana, 47
08003 Barcelona (Catalogne – Espagne)

Compte courant du concours :
0081 0057 30 0001427051

IBAN : ES1100810057300001427051
SWIFT : BSABESBB

Les frais de virement international doivent être pris en charge par le concurrent.

JURY

7) Le CV et le nom des professeurs des concurrents ne pourront être connus par les membres du jury qu'après déroulement de l'épreuve finale et officialisation du verdict définitif.

8) Les élèves ou les membres de la famille du jury ne peuvent pas se présenter au concours. En cas d'irrégularité, le concurrent sera immédiatement éliminé.

9) La composition du jury sera la même pendant toute la durée du concours

10) Les concurrents éliminés lors de la première ou deuxième épreuve auront la possibilité, s'ils le souhaitent, de s'entretenir avec un membre du jury le 23 mars 2015 pendant la matinée.

11) Les décisions du jury sont sans appel.

CONVOCATION

12) Les concurrents admis ne pouvant participer au concours sont priés d'avertir l'organisation dans les plus brefs délais.

13) Le concurrent doit se présenter au lieu, au jour et à l'heure fixés par la convocation, sauf en cas de force majeure dûment démontrée. Tout retard doit être justifié par la présentation d'un certificat médical ou d'un certificat officiel remis par l'organisme ou la compagnie de transport prouvant que le retard n'est pas imputable au concurrent (grèves, retard technique, etc.), ou tout autre motif valable selon le jugement de l'organisation. Sans présentation de ce document, le concurrent ne pourra pas être autorisé à passer les différentes épreuves du concours.

14) Le jour de la convocation, le concurrent doit présenter une pièce officielle attestant son âge et sa nationalité (passeport ou carte d'identité) et devra communiquer au secrétariat son adresse d'hébergement et son numéro de téléphone permettant de le contacter à Barcelone. L'organisation décline toute responsabilité quant aux préjudices qui peuvent être occasionnés aux participants si ces formalités exigées ne sont pas respectées.

15) Le tirage au sort des concurrents aura lieu le jour de la convocation. Un numéro d'ordre, qui leur servira pour les épreuves suivantes, leur sera alors attribué. Le tirage au sort du 61^e concours commencera par la lettre A.

16) Les horaires de la première épreuve et les horaires de la répétition au piano dans la salle où se déroulent les épreuves seront communiqués aux concurrents le jour même de la convocation.

17) Le jour de la convocation, un piano sera mis à disposition pour tous les concurrents souhaitant travailler pendant leur séjour à Barcelone et pendant leur participation au concours. L'organisation ne mettra à disposition aucun piano supplémentaire pour les concurrents en bénéficiant déjà d'un et qui, sans prévenir et de manière injustifiée, ne se présentent pas à l'endroit et à l'heure convenus avec l'organisation.

18) Le concurrent arrivant en retard de façon non justifiée aux épreuves ne sera plus autorisé à concourir.

19) Toutes les œuvres doivent être exécutées par cœur. Toutes les œuvres doivent être exécutées sans répétitions, à l'exception des œuvres interprétées pendant la demi-finale.

20) Le président du jury est en droit d'interrompre toute exécution lorsque le minutage fixé pour chaque épreuve est dépassé.

21) Les notes sont comprises entre 1 (minimum) et 10 (maximum) et les décimales autorisées sont les suivantes : 0,25, 0,50 et 0,75. Les moyennes obtenues dans chaque épreuve seront calculées à deux décimales.

22) Toute infraction au règlement du concours ou toute manifestation intempestive d'un concurrent entraîne l'élimination immédiate de celui-ci.

23) Le public est admis à toutes les épreuves. Le président du jury est toutefois en droit de procéder à l'évacuation de la salle en cas de manifestations intempestives ou exagérées. Le cas échéant, l'épreuve se poursuivra à huis clos.

24) L'organisation du concours se réserve le droit d'admission et la possibilité de vendre des billets afin de permettre l'accès aux épreuves.

25) Le concours se réserve tous les droits de radiodiffusion, d'enregistrement audio et vidéo, d'émission télévisée ou de diffusion sur Internet des différentes épreuves et des autres événements et concerts du concours, ainsi que les enregistrements d'un ou plusieurs CD ou DVD, ayant le droit de commercialiser ou céder librement, en exclusivité et sans autre limitation, les droits en faveur de n'importe quelle personne ou entité. Cette transmission de droits se fait à titre gratuit.

26) Les informations envoyées par les concurrents lors de leur inscription au concours et celles qui seront générées pendant les activités artistiques et professionnelles des concurrents seront incluses dans un fichier propriété de l'Association du concours et ne seront utilisées pour aucune autre finalité qui ne soit rattachée à la diffusion du concours, des concurrents ou des autres activités associées aux activités susmentionnées. De même, le concurrent autorise l'organisation du concours à utiliser ses informations afin de faire la promotion du concours et des concurrents pendant et après le déroulement de l'événement.

PREMIÈRE ÉPREUVE

27) Une moyenne minimum de 7 est indispensable pour être admis à la deuxième épreuve. À la fin de la délibération de la première épreuve, la liste des noms des concurrents qui auront dépassé cette moyenne de 7 sera affichée. Au cas où plus de 18 concurrents dépasseraient cette moyenne de 7, seuls les 18 candidats les mieux classés seront admis à la deuxième épreuve.

28) Les candidats ayant obtenu 7 ou plus mais qui n'ont pas été admis à la deuxième épreuve pourront recevoir un certificat de participation indiquant le nombre de points obtenus s'ils en font la demande auprès de l'organisation du concours immédiatement après la publication des résultats. Ce certificat ne sera en aucun cas envoyé par la poste aux concurrents.

DEUXIÈME ÉPREUVE

29) Une moyenne minimum de 8 est indispensable pour être admis en demi-finale.

30) Pour passer en demi-finale, la moyenne générale de chacun des concurrents sera calculée à partir de la moyenne entre la note de la première épreuve, minorée de 10% et la note de la deuxième épreuve augmentée de 10%.

31) Le jury ne pourra admettre plus de six concurrents en demi-finale.

32) La liste avec les noms des concurrents qui passent en demi-finale ainsi que les listes des médailles et diplômes d'honneur seront connues pendant l'acte de remise des prix qui aura lieu immédiatement après la délibération du jury. Les concurrents devront retirer personnellement les médailles et les diplômes décernés.

33) L'organisation du concours remettra un certificat indiquant la note obtenue à tous les concurrents qui auront pris part à la deuxième épreuve sans avoir obtenu de prix, à condition que ces derniers en fassent la demande après la publication des résultats. Les certificats ne seront en aucun cas envoyés par courrier aux concurrents.

DEMI-FINALE

34) La note pour passer en finale sera calculée à partir de la moyenne entre la note de la deuxième épreuve, minorée de 10% et la note de la demi finale augmentée de 10%.

35) Le jury ne pourra admettre plus de trois concurrents en finale.

36) Les concurrents non qualifiés pour l'épreuve finale obtiendront une médaille et le diplôme de demi-finalistes du concours.

37) Les noms des demi-finalistes qualifiés pour l'épreuve finale seront annoncés après délibération du jury. Les demi-finalistes éliminés doivent obligatoirement récupérer leurs prix en personne au cours de la cérémonie de clôture et de remise des prix qui aura lieu le jour suivant l'épreuve finale. En outre, la participation à l'un des récitals organisés Off concours leur sera proposée.

ÉPREUVE FINALE

38) Le classement qui décidera l'ordre des lauréats du concours sera calculé à partir de la moyenne entre la note obtenue lors de la demi-finale et celle obtenue en finale.

39) Les premier, deuxième et troisième prix ne peuvent en aucun cas être partagés.

40) Les noms des concurrents qui ont obtenu les prix principaux et de celui du public seront annoncés quelques minutes après l'épreuve finale devant le public.

41) L'ordre de participation à l'épreuve finale a lieu, en principe, sur la base du numéro du concurrent. Cet ordre peut cependant être modifié lorsque plusieurs concerts sont répétés pendant l'épreuve finale ou lorsque le chef d'orchestre en fait la demande.

42) Les lauréats ont l'obligation de se présenter à la cérémonie de clôture et de remise des prix pour recevoir personnellement le ou les prix qui leur auront été attribués (prix principaux, prix spéciaux et concerts).

43) Le directeur artistique est le seul compétent pour désigner les lauréats qui participent à la cérémonie de clôture. Les lauréats désignés sont tenus de prendre part à ces récitals et ne peuvent en aucun cas prétendre à une rémunération. Le Directeur Artistique désignera aussi le morceau ou les morceaux à exécuter, qui seront choisis parmi ceux présentés au Concours.

44) L'absence du lauréat à la cérémonie de clôture et de remise des prix, et autres événements du concours (si celui-ci est désigné pour y participer) entraîne automatiquement l'annulation de ses récompenses et la perte des avantages éventuellement associés à ces récompenses, sauf en cas de maladie justifiée par la présentation d'un certificat médical.

45) Les concurrents ayant reçu comme prix un concert offert par le concours devront accepter les conditions financières, les dates et le répertoire proposés par les programmeurs avec l'accord préalable de l'organisation du concours. En cas de non-acceptation de ces conditions ou en cas d'impossibilité quant au fait de les assumer, le concurrent ne pourra pas participer au concert. L'organisation du concours n'est pas tenue responsable de la rupture des accords préalablement pris entre l'organisation du concours et les programmeurs et donateurs de concerts.

46) La signature du formulaire d'inscription implique l'acceptation totale des conditions du règlement du concours.

61 Concours International de Musique Maria Canals de Barcelone

PRIX

PRIX SPÉCIAUX

PREMIER PRIX

[Prix Barcelona](#)

15.000 euros

Médaille d'or offerte par Bagués-Masriera Joiers

DEUXIÈME PRIX

[Prix Fundació Lluís Carulla](#)

10.000 euros

TROISIÈME PRIX

[Prix Montserrat Isern de Coromina](#)

6.000 euros

DEMI-FINALISTE CLASSÉ EN 4ÈME POSITION

[Prix Mariona Guarro de MartínezGirona](#)

1.000 euros

DEMI-FINALISTE CLASSÉ EN 5ÈME POSITION

[Prix Oriol Vidal Arderiu](#)

1.000 euros

DEMI-FINALISTE CLASSÉ EN 6ÈME POSITION

[Prix Joan Artur Roura i Comas](#)

1.000 euros

MÉDAILLES

DIPLÔMES

PRIX SPÉCIAUX

PLUS JEUNE CONCURRENT FINALISTE

[Capdevila Joiers i Argenters](#)

Médaille offerte par Capdevila Joiers i Argenters au plus jeune finaliste.

CONCURRENT ESPANYOL LE MIEUX CLASSE AU DEMI-FINALE

[Famille Gaspar Farreras](#)

Prix « Elvira Farreras de Gaspar » (1913-2005) de 1 500 euros offert par la famille Gaspar Farreras au concurrent le mieux classé au demi-finale.

MEILLEUR INTERPRÈTE DE LA MUSIQUE DE MANUEL BLANCAFORT (1897-1987)

[Fondation Manuel Blancafort](#)

Prix de 1 500 euros offert par la Fondation Manuel Blancafort au meilleur interprète de la musique de Manuel Blancafort (catalogue des œuvres à consulter sur www.manuel-blancafort.org).

MEILLEUR INTERPRÈTE DE LA MUSIQUE DE FREDERIC MOMPOU (1893-1987)

[Fondation Frederic Mompou](#)

Prix de 1 500 euros offert par la Fondation Frederic Mompou au meilleur interprète de la musique de Frederic Mompou.

MEILLEUR INTERPRÈTE DE LA MUSIQUE DE JORDI CERVELLÓ (1935)

[Éditorial Boileau](#)

Prix de 2000 euros offert par l'Éditorial de musique Boileau, avec la collaboration de la Foundation SGAE, au meilleur interprète de la musique pour piano de Jordi Cervelló. Un des compositeurs espagnols actuels, avec une grande projection internationale. Pour obtenir le prix le concurrent aura d'interpréter un minimum de 10 minutes à la deuxième épreuve ou à la demi-finale dans la modalité de musique espagnole ou du siècle XX. Vous pouvez écouter les œuvres à: <https://soundcloud.com/boileaumusic/sets/concurso-maria-canals-premio-jordi-cervello>

Pour consulter et acheter les œuvres veuillez visiter: www.boileau-music.com

PRIX AU CONCURRENT ESPAGNOL LE MIEUX CLASSÉ [TRINITY COLLEGE LONDON](#)

Prix de 1500 euros offert par Trinity College London au concurrent espagnol le mieux classé à partir de la deuxième épreuve.

PRIX SPÉCIAUX CONCERTS**PRIX AU MEILLEUR INTERPRÈTE DE LA MUSIQUE DE
FREDERIC MOMPOU (1893-1987)****Fondation Frederic Mompou**

Récital offert par la Fondation Frederic Mompou au meilleur interprète de la musique de Frederic Mompou au cours du cycle musical « Nous Valors-Joves & Clàssica 2015 de Joventuts Musicals de Barcelona ».

**PRIX AU CONCURRENT ESPAGNOL
LE MIEUX CLASSÉ****Institut Cervantes de Sofia**

Récital offert par l'Institut Cervantes de Sofia au concurrent espagnol le mieux classé à partir de la deuxième épreuve.

**PRIX AU CONCURRENT HISPANO-AMÉRICAIN
LE MIEUX CLASSÉ****Institut Cervantes de Palerme**

Récital offert par l'Institut Cervantes de Palerme au concurrent hispano-américain le mieux classé à partir de la deuxième épreuve.

**PRIX AU MEILLEUR INTERPRÈTE ITALIENNE CLASSÉ
PARMI LES DIX PREMIERS****Istituto Italiano di Cultura di Barcellona**

Récital offert par l'Istituto Italiano di Cultura di Barcellona au meilleur interprète italienne classé parmi les dix premiers.

PRIX CONCERTS**CONCERTS AVEC ORCHESTRE EN ESPAGNE****Fondation Jesús Serra****Concert avec Orchestre à Granada**

Un minimum de 1 concert avec l'*Orquesta Sinfónica de Granada*, dans les saisons 2015-2016 ou 2016-2017 au *Auditorio Manuel de Falla*, offerts au Premier Prix du Concours.

Concert avec Orchestre à Bilbao

Un minimum de 1 concert avec l'*Orquesta Sinfónica de Bilbao*, dans les saisons 2015-2016 ou 2016-2017 au *Palais Eskalduna*, offerts au Premier Prix du Concours.

Concert avec Orchestre à Tenerife

Un minimum de 1 concert avec l'*Orquesta Sinfónica de Tenerife*, dans les saisons 2015-2016 ou 2016-2017 au *Auditorio Adán Martín*, offerts au Premier Prix du Concours.

Concert avec Orchestre à Madrid

Un minimum de 1 concert avec l'*Orquesta Sinfónica de Madrid*, dans les saisons 2015-2016 ou 2017-2017 au *Auditorio Nacional* offerts au Premier Prix.

CONCERT AVEC ORCHESTRE À SEVILLA**Real Orquesta Sinfónica de Sevilla**

Un concert avec la *Real Orquesta Sinfónica de Sevilla*, dans la saison 2015-2016 au Théâtre de la Maestranza offert au Premier Prix du Concours.

**FESTIVAL PIANINO – CHARTREUSE DE VALLDEMOSSA
– MALLORCA**

Récital pendant le Festival Pianino à la Chartreuse de Valldemossa offert à un finaliste du concours.

61 Concours International de Musique Maria Canals de Barcelone

PRIX

AUDITORI – BARCELONA

Un récital au cours du cycle musical de piano de l'Auditori de Barcelone offert au premier prix.

TOURNÉE EN CHINE

Wu Promotion

Une tournée de concerts en Chine, offerte à un finaliste du concours pendant l'année 2016.

ROME

Real Academia de España en Roma

Récital de piano à la Real Academia d'España à Rome pendant la saison 2014-2015 offert au concurrent qui aura obtenu le premier prix du concours.

CONCERTS DE MITJANIT

DEL PORT D'AIGUADOLÇ - SITGES

Récital de piano pendant le Festival international de musique Concerts de Mitjanit - Festival Internacional de Música de Sitges, Port de Sitges Aiguadolç 2016 offert par la Fondation culturelle Port de Sitges Aiguadolç à un concurrent finaliste.

FESTIVAL DE MUSIQUE CLASSIQUE «CASTELL DE SANTA FLORENTINA» - CANET DE MAR

Récital de piano pendant le XVIII Festival de musique classique 2016 « Castell de Santa Florentina » offert à un finaliste du concours.

MNAC – BARCELONA

Récital de piano dans le cadre du Musée national d'art de Catalogne (MNAC) de Barcelone pendant la saison 2015-2016 offert au concurrent qui aura obtenu le premier prix du concours.

WINNERS & MASTERS – MÜNCHEN

Instituto Cervantes de München et Winners & Masters

Récital de piano à la Gasteig de München offert par l'Institut Cervantes de München et Winners & Masters à un finaliste du concours.

KRAKÓW ROYAL CITY PIANO FESTIVAL

Récital de Piano au Kraków Royal City Piano Festival 2016 offert à un finaliste du concours.

CYCLE DE CONCERTS «MÚSICA CON ENCANTO» DE MARBELLA

Récital de piano dans le cycle de Concerts *Música con encanto* 2015 de Marbella offert par le *Centro de Divulgación Musical del Mediterráneo de Marbella* à un concurrent finaliste.

FUNDACIÓN ILIJA M. KOLARAC - BELGRAD

Recital dans le Kolarac Concert Hall de Belgrad offert par la Fondation Ilija M. Kolarac au premier prix.

Cette liste de concerts assurée par l'organisation du concours pourra être élargie jusqu'au jour de la cérémonie de clôture et de remise des prix (consulter l'actualisation des concerts offerts sur www.mariacanals.cat). Tous les concerts offerts par le concours sont rémunérés.

Au cours des derniers jours du concours, les finalistes auront la possibilité de participer à des auditions organisées par des agences de management et pouvant déboucher sur l'obtention de contrats et de concerts.

ENREGISTREMENT D'UN CD

Enregistrement d'un CD avec Naxos offert au premier prix, avec sonates d'Antoni Soler, compositeur catalan.

L'organisation du concours proposera aux concurrents qui sont hors concours quelques concerts à Barcelone. L'ordre de points obtenus sera pris en compte. Ces concerts ne seront pas rémunérés, mais l'organisation du concours prendra en charge l'hébergement des concurrents sélectionnés pour y participer.

Les récitals Off concours ont pour objectif de diffuser la musique classique à travers la ville de Barcelone de façon gratuite. Les récitals sont découpés en 3 grands groupes:

- **Cours de maître et récitals donnés dans des écoles de musique**
- **Récitals donnés dans des espaces publics de la ville de Barcelone**
- **Récitals donnés au sein de plusieurs entités culturelles et sociales**

Un certificat sera délivré à tous les concurrents réalisant des récitals Off concours afin que ces derniers puissent en démontrer officiellement la participation dans leur CV.

PREMIÈRE ÉPREUVE

Minutage maximum du total de cette épreuve : 20 minutes.

J. S. BACH. Au choix du concurrent : prélude et fugue du clavecin bien tempéré (Vol. I ou II).

L. V. BEETHOVEN. Au choix du concurrent, une Sonate complète, à l'exception des sonates suivantes : op. 2, n° 1 ; op. 10, n° 1 ; op. 14, n° 1 ; op. 14 n° 2 ; op. 27, n° 2 ; op. 31 n° 2 ; op. 49, n° 1 ; op. 49, n° 2 ; op. 79 (les concurrents devront interpréter un ou deux mouvements ou l'intégralité de la sonate en fonction du choix du directeur artistique)

F. CHOPIN, F. LISZT, C. DEBUSSY, S. RACHMANINOV ou A. SCRIABIN : Une étude, au choix du concurrent.

DEUXIÈME ÉPREUVE

Minutage maximum de cette épreuve : 40 minutes.

Une œuvre contemporaine d'une durée maximale de 5 minutes composée à partir de 1990. Les œuvres nécessitant piano préparé ainsi que les œuvres personnelles ne seront pas autorisées.

Une œuvre romantique à choisir parmi les œuvres suivantes :

J. BRAHMS :

Sonate Do M. Op. 1 ; Sonate Fa# m. Op. 2 ; Sonate Fa m. Op. 5 ; Variations sur un thème de Haendel Op. 24 ; Variations sur un thème de Paganini Op. 35 Cahier I ou II.

F. CHOPIN :

Ballade n° 1 en sol m. Op. 23 ; Ballade n° 2 en fa M. Op. 38 ; Ballade n° 3 en la b. M. Op. 47 ; Ballade n° 4 en fa m. Op. 52 ; Scherzo n° 1 en si m. Op. 20 ; Scherzo n° 2 en si b. m. Op. 31 ; Scherzo n° 3 en do # m. Op. 39 ; Scherzo n° 4 en mi M. Op. 54 ; Sonate en si b m. Op. 35 ; Sonate en si m. Op. 58 ; Polonaise fantaisie en la b M. Op. 61 ; Polonaise en mi b M. (Andante Spianato et Polonaise) Op. 22 ; Polonaise en fa # m. Op. 44 ; Fantaisie en fa m. Op. 49

C. FRANCK :

Prélude, choral et fugue.

F. LISZT :

Sonate en si m. ; Après une lecture du Dante ; Rhapsodie espagnole ; Méphisto Valse ; Ballade n° 2.

S. RACHMANINOFF :

Sonate n° 2 en si b m. Op. 36 ; Variations sur un thème de Corelli Op. 42.

F. SCHUBERT :

Sonate D850 Op. 53 en ré M. ; Sonate D894 Op. 78 en sol M. (Fantaisie) ; Sonate D960 en si b M ; Wanderer Fantaisie en do M. Op. 15.

R. SCHUMANN :

Carnaval Op. 9 ; Kreisleriana Op. 16 ; Sonate en sol m. Op. 22 ; Fantaisie Op. 17 ; Études symphoniques Op. 13 (avec les posthumes).

3) Une œuvre complète, ou un recueil complet, ou bien un ou plusieurs numéros d'un recueil des compositeurs suivants :

Albéniz	Dutilleux	X.Montsalvatge (***)
Auric	M. De Falla	Mussorgsky
L. Balada	Ferrari	L. De Pablo
Balakirev	Ginastera	J. Pich Santasusana
Barber	Granados	Poulenc
Bartók	J.Guerrero	Prokofiev
Berio	J.Guinjoan	S. Pueyo
Blancafort (*)	C. Halffter	Ravel
X. Boliart	E. Halffter	Schönberg
Boulez	Hindemith	Stockhausen
S. Brotons	Ch.Ives	Stravinsky
B. Casablancas	Ligeti	Szymanowski
J. Cervelló (**)	Lutoslawski	Takemitsu
Copland	T. Marco	Villa-Lobos
Corigliano	Messiaen	Webern
A.Charles	Mestres Quadreny	J. Zaraté (****)
Debussy	L. Milà	
Z. De la Cruz	F.Mompou (**)	

(*)(**) Ed. Boileau. Provença 287.
08037 Barcelona, Catalunya - España.
Tel. 934877456. Tel/Fax 932155334
www.manuelblancafort.org

(***) www.montsalvatgecompositor.com

(****) www.jzarate.es

L'ordre d'exécution des œuvres sera en principe choisi par le concurrent. Cependant, la direction artistique pourra recommander l'ordre d'exécution si elle le juge nécessaire.

Au cours de la deuxième épreuve, il est obligatoire de jouer des œuvres de 3 compositeurs différents.

DEMI-FINALE

Minutage maximum du total de cette épreuve : 50 minutes.

Récital de programme libre dont les œuvres n'auront pas été interprétées au cours des épreuves précédentes. Le concurrent doit impérativement jouer une œuvre d'un compositeur espagnol.

ÉPREUVE FINALE AVEC ORCHESTRE

Un des concertos suivants :

L.V. BEETHOVEN, Concerto op. 58 n° 4 en sol majeur.

F. CHOPIN, Concerto op. 11 n° 1 en mi mineur.

E. GRIEG, Concerto op. 16 en la mineur.

S. RACHMANINOV, Concerto n°2 op. 18 en do mineur.

M. RAVEL, Concerto en sol majeur.

R. SCHUMANN, Concerto op. 54 en la mineur.

P. TCHAIKOWSKY, Concerto op. 23 n° 1 en si b. mineur.

IMPORTANT

Toutes les œuvres doivent être exécutées par cœur.

Toutes les œuvres doivent être exécutées sans répétitions, à l'exception des œuvres interprétées pendant la demi-finale.

Les concurrents ne pourront pas interpréter plus de trois œuvres du même compositeur, pendant le concours.

L'organisation du concours prendra en charge les frais d'hébergement et le petit-déjeuner de tous les concurrents ayant réussi à se qualifier pour la deuxième épreuve. Cette condition sera valable à compter du lendemain de la publication des résultats de la première épreuve, et ce jusqu'au deuxième jour après la publication des résultats de la deuxième épreuve. L'organisation du concours prendra également en charge les frais d'hébergement et le petit-déjeuner des demi-finalistes et finalistes jusqu'au jour après la célébration de la cérémonie de clôture et de remise de prix, et pour le premier prix jusqu'au quatrième jour après la célébration de la cérémonie de clôture et de remise des prix.

L'organisation prendra en charge les frais d'hébergement et le petit-déjeuner des concurrents pendant les jours suivant leur élimination, à condition que ces derniers soient choisis pour participer aux récitals organisés dans la ville de Barcelone, et ce jusqu'au jour suivant le dernier récital.

L'organisation du concours prend uniquement en charge les frais d'hébergement et le petit-déjeuner dans le cadre des établissements proposés par l'organisation.

L'organisation du concours propose également aux concurrents acceptés des tarifs préférentiels d'hébergement en chambre individuelle ou double (places limitées). Pour éviter des changements d'hébergement pour les concurrents pendant le concours, l'organisation du concours conseille à tous les concurrents acceptés de séjourner dans l'établissement proposé par l'organisation.

61 Concours International de Musique Maria Canals de Barcelone 2015

FORMULAIRE D'INSCRIPTION PIANO

Ce formulaire d'inscription doit être signé et envoyé à l'adresse suivante : *Concurs Internacional de Música Maria Canals, Palau de la Música Catalana, c/ Palau de la Música, 4-6, 08003, Barcelona (Catalogne - Espagne)*, au plus tard le samedi 20 décembre 2014, le cachet de la poste faisant foi.

Nom :

Prénom :

Lieu de naissance :

Date de naissance :

Passeport / carte d'identité :

Nationalité :

Je m'inscris en tant que participant au 61^e Concours international Maria Canals de Barcelone qui aura lieu dans cette même ville du 14 au 27 mars 2015.

Je déclare être d'accord avec les conditions du règlement et accepte d'avance toutes les décisions du jury.

Date :

Signature du concurrent :

Compléter ce programme en lettres capitales ou dactylographiées.

Adresse :

Ville :

Code postal :

Pays :

Téléphone portable/Fax :

Email :

☐ Je veux participer aux récitals que le concours offre aux concourants qui sont hors concours.

61 Concours International de Musique Maria Canals de Barcelone 2015

FORMULAIRE DU PROGRAMME

1. Ce document doit obligatoirement être signé par le concurrent.
2. Nous vous prions de compléter ce programme en lettres capitales ou dactylographiées.
3. Il est rappelé au concurrent que ce programme ne pourra plus être modifié après le mardi 20 janvier 2015.

Prénom :

Nom :

Nationalité :

PREMIÈRE ÉPREUVE ÉLIMINATOIRE

Minutage maximum du total de cette épreuve : 20 minutes.

J.S. Bach : Prélude et Fugue n°Vol.....

L.V. Beethoven :

Étude :

DEUXIÈME ÉPREUVE ÉLIMINATOIRE

Minutage maximum du total de cette épreuve : 40 minutes.

Œuvre contemporaine :

Œuvre romantique :

Œuvre :

DEMI-FINALE

Minutage maximum de cette épreuve : 50 minutes.

Œuvre espagnole :

Œuvre :

Œuvre :

Œuvre :

Œuvre :

ÉPREUVE FINALE AVEC ORCHESTRE

Concert :

Date :

Signature du concurrent :